

Comptes annuels

Association des Hautes Terres

Communauté des Communes

48310 FOURNELS

Exercice clos le : 31/12/2017

SAS SUD EXPERT CONSEIL 48

Immeuble l'Odyssée
130 avenue Hippolyte Barascud

Tél : 05.65.99.08.45

Fax : 05.65.49.04.71

12400 SAINT AFFRIQUE



Bilan Association Medico Social

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	14 724	8 126	6 598	0,31	8 070	0,37
Concessions, brevets, droits similaires	19 032	19 032			2 791	0,13
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	511 349	408 075	103 274	4,78	129 975	5,03
Autres immobilisations corporelles	211 167	125 965	85 203	3,95	107 854	5,00
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	5 100		5 100	0,24	5 100	0,24
Prêts						
Autres immobilisations financières	86		86	0,00	86	0,00
TOTAL (I)	761 458	561 198	200 260	9,27	253 876	11,77
Comptes de liaison (1)						
TOTAL (II)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements	10 552		10 552	0,49	14 663	0,68
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Budgets annexes						
CREANCES (2) :						
Avances & acomptes versés sur commandes	138 006		138 006	6,39	146 258	6,78
Créances usagers et comptes rattachés (3)	292 056	16 739	275 316	12,75	225 320	10,45
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	206		206	0,01	3	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	40 307		40 307	1,87	4 365	0,20
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 492 776		1 492 776	69,14	1 509 175	69,99
Charges constatées d'avance	1 780		1 780	0,08	2 501	0,12





ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL (III)	1 975 683	16 739	1 958 944	90,73	1 902 285	88,23
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV) Primes de remboursement des emprunts (V) Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 737 141	577 937	2 159 204	100,00	2 156 161	100,00

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
FONDS PROPRES:				
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 000	0,28	6 000	0,28
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Legs et donation				
Subvention d'investissement sur biens renouvelables				
Ecart de réévaluation				
RESERVES:				
Excédents affectés à l'investissement	246 268	11,41	246 268	11,42
Réserves de compensation	660 747	30,60	571 827	26,52
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 800	0,08	1 800	0,08
Autres réserves				
REPORT A NOUVEAU:				
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	310 170	14,37	290 826	13,49
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-58 362	-2,69	-58 362	-2,70
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-107 530	-4,97	-31 219	-1,44
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-7 968	-0,36	-7 968	-0,36
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	20 177	0,93	31 954	1,48
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			270	0,01
PROVISIONS REGLEMENTEES:				
Couverture du besoin en fonds de roulement				
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	124 778	5,78	148 780	6,90
Réserves des plus-values nettes d'actif	56 118	2,60	56 118	2,60
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL (I)	1 252 197	57,99	1 256 292	59,27
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques	96 268	4,46	70 827	3,28
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	96 268	4,46	70 827	3,28
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement	187 963	8,71	208 548	9,67
. Sur autres ressources	1 043	0,05	1 043	0,05
DETTES (3) :				
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	135 140	6,26	132 791	6,16
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	114 770	5,32	115 478	5,36
Dettes fiscales et sociales	303 466	14,05	302 748	14,04
Autres (5)	68 356	3,17	68 434	3,17
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	810 739	37,55	829 042	38,45
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	2 159 204	100,00	2 156 161	100,00



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
---------------	---	---

<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>				

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.	
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.	
(4) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :	
(5) Dont fonds des majeurs protégés :	





COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services									
	66 202		66 202	100,00	60 947	100,00	5 255	8,62	
Montants nets produits d'expl.	66 202		66 202	100,00	60 947	100,00	5 255	8,62	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Dotations et produits de tarification									
Subventions d'exploitation									
Dons									
Cotisations									
Legs et donation									
Produits liés à des financements réglementaires									
Autres produits									
Reprise de provisions									
Transfert de charges									
			2 800 776	N/S	2 771 401	N/S	29 375	1,06	
			15 104	22,82	16 294	26,73	-1 190	-7,29	
			918	1,39	777	1,27	141	18,15	
			2 816 798	N/S	2 788 471	N/S	28 327	1,02	
			2 883 000	N/S	2 849 418	N/S	33 582	1,18	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
			21 743	32,84	26 771	43,93	-5 028	-18,77	
			21 743	32,84	26 771	43,93	-5 028	-18,77	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
(+)-Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
			270	0,41	1 864	3,06	-1 594	-85,51	
			24 002	36,26	23 052	37,82	950	4,12	
			20 584	31,09	23 929	39,26	-3 345	-13,97	
			44 856	67,76	48 844	80,14	-3 988	-8,15	
			2 949 600	N/S	2 925 034	N/S	24 566	0,84	
			SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
			TOTAL GENERAL	N/S	2 925 034	N/S	24 566	0,84	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises et de matières premières									
Variation de stock marchandises et matières premières									
Autres achats non stockés									
Services extérieurs									
Autres services extérieurs									
Impôts, taxes et versements assimilés									
Salaires et traitements									
Charges sociales									
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									
Dotations aux amortissements									
			183 973	277,90	178 339	292,51	5 634	3,16	
			4 111	6,21	583	0,96	3 528	605,15	
			233 657	352,95	249 242	408,95	-15 585	-6,24	
			325 944	492,35	322 281	528,79	3 663	1,14	
			98 631	148,98	105 133	172,50	-6 502	-6,17	
			114 186	172,48	133 213	218,57	-19 027	-14,27	
			1 366 228	N/S	1 321 699	N/S	44 529	3,37	
			501 672	757,79	486 577	798,36	15 095	3,10	
			62 644	94,63	71 541	117,38	-8 897	-12,43	





COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux provisions	25 441	39,43	15 796	25,92	9 645	61,06
Autres charges	6 486	9,80	281	0,46	6 205	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	2 922 972	N/S	2 884 684	N/S	38 288	
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 760	2,66	2 117	3,47	-357	-16,85
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	1 760	2,66	2 117	3,47	-357	-16,85
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	4 691	7,09	6 279	10,30	-1 588	-25,28
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 929 423	N/S	2 893 080	N/S	36 343	1,26
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	20 177	30,48	31 954	52,43	-11 777	-36,85
TOTAL GENERAL	2 949 600	N/S	2 925 034	N/S	24 566	0,84
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
TOTAL						



Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement 99-01 du CRC relatif à la réglementation comptable des associations,
- l'instruction DGAS du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés et aux organismes gestionnaires,
- l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux.
- le P.C.G. 2016-07
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Depuis les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, l'entité applique la nouvelle réglementation comptable relative à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs issue des règlements du CRC-2002-10 du 12 décembre 2002.

Une des modifications instaurées par cette réglementation est la méthode d'amortissement dite par composant.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du dernier prix d'achat connu".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour renouvellement des immobilisations (compte 142)

Conformément à la réglementation comptable (avis CNC 2007-05 et instruction M22), elles correspondent à des fonds affectés par le financeur à l'acquisition d'immobilisations et visant à réduire





l'impact de ces investissements au compte de résultat. Ces provisions sont constituées lors de versements de fonds ponctuels par les financeurs, spécifiquement à cet effet.

De manière dérogatoire, afin de présenter des comptes reflétant une image fidèle, elles peuvent être constituées par affectation de sommes provenant d'autres comptes issus de la gestion contrôlée, lorsque des projets d'investissement, validés par les financeurs, prévoient le financement par ces fonds et leur reprise au compte de résultat.

Modalités de reprise : ces provisions font l'objet de reprises échelonnées au compte de résultat au même rythme que les amortissements et/ou frais financiers relatifs aux biens auxquels elles se rapportent.

Provisions réglementées : réserves pour plus-values nettes d'actif (compte 1486).

En vertu de l'arrêté du 12 novembre 2008, les établissements médico-sociaux sont autorisés à constituer une provision réglementée égale au montant des plus-values réalisées sur les cessions de biens issus de l'actif immobilisés ou de l'actif circulant. Cette provision vise à renforcer le fonds de roulement des établissements.

Provisions pour risques et charges

Une nouvelle définition des passifs modifie substantiellement les principes de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges. Ces nouvelles règles sont applicables aux comptes des exercices clos à compter du 1er janvier 2002.

- Provision pour départ en retraite

Le montant inscrit au bilan s'élève à la somme de 96 268 €. La provision est dotée en totalité.

Le montant a été déterminé par un logiciel spécifique en prenant pour hypothèse de calcul sur l'exercice 2017 : le départ volontaire des salariés à 62 ans entraînant les cotisations sociales et fiscales.

Le montant a été déterminé en prenant pour hypothèse de calcul :

- le départ volontaire des salariés à l'âge légal,
- un taux de charges sociales de 40% pour les non cadres et 60% pour les cadres,
- un taux d'actualisation de 1,8%,
- un taux de rotation de 1%.

Résultat sous contrôle des tiers financeurs

Les résultats en instance d'affectation sont comptabilisés dans des comptes 115 « Résultat sous contrôle des tiers financeurs » année par année.

Rémunération des dirigeants

Rémunération allouée aux membres :

- Des organes d'administration : néant,
- Des organes de direction : cette information n'est pas mentionnée car elle reviendrait à donner une rémunération individuelle.

Effectif

Le nombre d'équivalent temps plein sur l'ensemble de l'association s'élève à 63 au 31/12/2017.





Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été dans l'ensemble, modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Sur l'exercice 2017 :

- l'économie de charges résultant du dispositif d'exonération des cotisations sociales ZRR, s'est élevée à la somme de 42 216 €, comptabilisée au crédit des charges de personnel,
- le CITS (crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires) dont l'association a bénéficié représente 30 444 €, comptabilisé au crédit des charges d'impôts et taxes.



Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	14 724		
Autres immobilisations incorporelles	19 032		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	503 696		9 028
Autres installations, agencements, aménagements	12 755		
Matériel de transport	41 975		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	156 437		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	714 863		9 028
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	5 100		0
Prêts et autres immobilisations financières	86		
TOTAL	5 186		0
TOTAL GENERAL	753 805		9 028

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			14 724	
Autres immobilisations incorporelles			19 032	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		1 375	511 349	
Autres installations, agencements, aménagements			12 755	
Matériel de transport			41 975	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			156 437	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		1 375	722 516	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			5 100	
Prêts et autres immobilisations financières			86	
TOTAL	0	0	5 186	
TOTAL GENERAL		1 375	761 458	



Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	6 654	1 473		8 126
Autres immobilisations incorporelles	16 241	2 791		19 032
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	373 721	35 729	1 375	4 08 075
Installations générales, agencements divers	8 365	1 189		9 554
Matériel de transport	17 207	5 655		22 862
Matériel de bureau, informatique, mobilier	77 741	15 808		93 549
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	477 034	58 381	1 375	534 040
TOTAL GENERAL	499 929	62 644	1 375	561 198

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	1 473				
Autres immobilisations incorporelles	2 791				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 729				
Installations générales, agencements divers	1 189				
Matériel de transport	5 655				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	15 808				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	58 381				
TOTAL GENERAL	62 644				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				





Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	204 898		24 002	180 896
TOTAL Provisions réglementées	204 898		24 002	180 896
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations	70 827	25 441		96 268
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions	70 827	25 441		96 268
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	16 739			16 739
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	16 739	0		16 739
TOTAL GENERAL	292 464	25 441	24 002	293 903
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		25 441		
- financières			24 002	
- exceptionnelles				



Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			86
Autres immobilisations financières	86		16 739
Clients douteux ou litigieux	16 739		
Autres créances clients	275 316	275 316	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	206	206	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	23 456	23 456	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	16 851	16 851	
Charges constatées d'avance	1 780	1 780	
TOTAL GENERAL	334 435	317 610	16 825
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	43 481	10 528	32 953	
Emprunts et dettes financières divers	91 658	91 658		
Fournisseurs et comptes rattachés	114 700	114 700		
Personnel et comptes rattachés	129 142	129 142		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	156 720	156 720		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	4 691	4 691		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	12 914	12 914		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	68 356	68 356		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	621 662	588 709	32 953	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 157			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	11 066
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	11 006

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 387
Dettes fiscales et sociales	182 089
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	211 476

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	1 780	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	1 780	0



Berthoud
Coldefy
Chabaliér

SAS de Commissaires aux Comptes

Parc d'Activités de la Gineste
42 rue du Docteur Theodor Mathieu
CS 93428
12034 RODEZ CEDEX 9
☎ 05 65 77 28 28 - 📠 05 65 67 42 88
rodez@berthoud-associes.fr

Association des Hautes Terres

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Association des Hautes Terres

Route d'Albaret le Comtal
48310 FOURNELS

Ce rapport contient 26 pages

Référence : AC/MC



BERTHOUD COLDEFY CHABALIER
filiale de KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Montpellier.
Capital : 75 000 €
352 623 052 R.C.S. RODEZ
TVA Intracommunautaire : FR 69 352 623 052
Siret : 352 623 052 00029 - APE : 6920 Z

Siège social :
SAS de Commissaires aux comptes
BERTHOUD COLDEFY CHABALIER
Parc d'Activités de la Gineste
42 rue du Docteur Theodor Mathieu
CS 93428
12034 RODEZ CEDEX 9

SAS de Commissaires aux Comptes

Association des Hautes Terres

Siège social : Route d'Albaret le Comtal
48310 FOURNELS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de l'Association des Hautes Terres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Hautes Terres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les produits de tarification.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

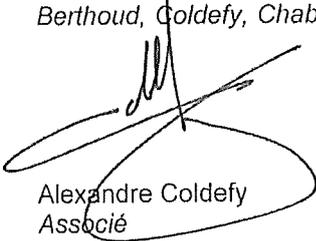
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rodez, le 18 juin 2018

SAS de Commissaires aux Comptes
Berthoud, Coldefy, Chaballier



Alexandre Coldefy
Associé